

**13.443 n. Iv. pa. CIP-N. Représentation équitable des communautés linguistiques au
Conseil fédéral avec neuf membres**

Madame la présidente,

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a pris connaissance avec intérêt de votre correspondance du 27 mars 2015 concernant la représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres.

Pour le Gouvernement neuchâtelois, il importe surtout que le collège gouvernemental fédéral puisse fonctionner de manière adéquate, afin d'être à même de défendre les intérêts du pays. Il est ainsi favorable à une composition du Conseil fédéral à 7 membres, tout en soulignant que la représentation des régions puisse continuer d'être assurée.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 1^{er} juillet 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND